



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal			excusée
ANDRE Claude	P		
COSTE Josiane	P		
FISCHER Lionel	P		
SALUZZO Joëlle	P		
CACELLI Alex	P		
RANC Sylvie	P		
LOUIS-VASSAL Patrick		ANDRÉ Claude	
CRAPONNE Jean-Louis	P		
CUP Christine	P		
GARREL Régine	P		
ORLANDI Pascal	P		
DEL NISTA Xavier	P		
RABERT Guylaine		MALEN Serge	
FILLIERE Thierry			excusé
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine	P		
BOUX Sandra		FISCHEER Lionel	
GUINTRAND Tamara		SALUZZO Joëlle	
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy		BOLIMON Lionel	
ADAM Carole			excusée
PILLOT Marion			excusée
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille		RANC Sylvie	

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 17

Procurations : 6

Quorum : 14

Madame Josiane COSTE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

Le procès-verbal de la séance du 20 juin est adopté.

Nous allons passer aux décisions. Il y a eu trois décisions, une souscription d'une ligne de trésorerie de 400 000 € auprès de la Caisse d'épargne comme l'on fait toutes les années. La deuxième décision concerne les tarifs de séjour été pour l'accueil de loisirs et la dernière pour les tarifs de mini séjour été pour l'accueil de loisirs. Ce sont des voyages à Embrun et à Aurel. Vous avez des questions là-dessus ?

Monsieur PENALVA : une question sur le marché n° 2022-23 pour l'entretien des espaces verts ?

Monsieur le Maire : là on en est aux décisions, on n'a pas encore présenté les marchés. Nous allons passer aux marchés. Le marché n°20-2022 est un contrat passé avec l'association Music in Luberon pour l'animation de la fête de l'école primaire du 24 juin pour un montant de 1 300 €. Le marché n°21-2022 est un contrat d'intervention passé avec l'association SOLIHA 84 pour un point d'information amélioration de l'habitat pour un montant de 7 000 € et d'une durée d'un an. Le marché n°22-2022 est une convention passée avec l'association SOLIHA 84 pour l'opération façades, montant 18 300 €. Et le quatrième marché le n°23-2022 est un contrat passé avec l'entreprise SERVAN pour l'entretien des espaces verts des lotissements communaux, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, pour un montant de 19 900 € TTC. Vous avez des questions ?

Monsieur PENALVA : sur ce dernier marché je voudrais savoir quelle est la prestation de cette société ?

Monsieur le Maire : ce n'est pas la première fois. On demande à cette société d'entretenir tous les lotissements, tontes, nettoyage, débroussaillage, tous les espaces verts à l'intérieur des lotissements.

Monsieur PENALVA : on fait appel à eux parce que le service technique n'est pas en mesure de le faire ?

Monsieur le Maire : on n'a pas assez de monde pour le travail que l'on a actuellement. Nous faisons les grands axes et l'entreprise a en charge tous les lotissements.

Monsieur BOLIMON : une question concernant l'association SOLIHA. Est-ce que l'on a un retour de ce qui se passe au niveau des façades ?

Monsieur le Maire : au dernier conseil nous avons fait passer un retour sur les demandes.

Arrivée de madame BONNEFOUX au début de la délibération n°2022-09-60

Délibération 2022-09-60

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN SITUEE CHEMIN DE LA SORGUE CADASTREE SECTION AE 158

Monsieur FISCHER : On est au Nord – Est de la commune, on est propriétaire de deux parcelles, la 159 et la 160. Le but est d'acquérir la parcelle au Nord, la numéro 158, afin d'agrandir notre unité foncière, et de pouvoir faire un projet plus cohérent, plus important.

Monsieur PENALVA : c'est parfaitement clair. Donc en fait c'est la proposition d'acquérir une parcelle qui au final nous donne le tènement complet sur 6 500 m² sur lesquels vous allez asseoir un projet de lotissement communal ? Je suis un petit peu surpris. On a effectivement une ligne qui nous explique que vous allez faire un lotissement communal, je ne sais pas si ça été dit en commission, je n'y étais pas, mais y a-t-il eu des précisions sur ce projet communal ? Parce qu'aujourd'hui dans la délibération, vu que c'est la première étape de votre projet, et en terme d'habitat on ne sait pas combien il y aura d'habitants, quel type d'habitat, je parle de logements sociaux, quel pourcentage, quelles infrastructures pour les transports en commun. Voilà je m'interroge un peu sur la localisation, on est à plus de 800 mètres de l'arrêt des roseaux, on sait qu'il faut 500 mètres de distance d'un arrêt de bus pour qu'il ait des effets, on est dans un quartier qui est un peu excentré. Je trouve que ça manque d'information.

Monsieur FISCHER : concernant la partie en logements sociaux, cela date de la modification du PLU en 2019, on est situé sur un secteur de mixité sociale au PLU. C'est déjà identifié ainsi, c'est-à-dire qu'il y a l'obligation pour cette partie-là, non seulement les parcelles communales mais aussi celles qui sont au Nord, de les traiter en mixité sociale. Au PLU, il y a deux choses : les obligations qui s'imposent à tout un chacun, aussi bien à la commune qu'à n'importe quel administré qui fait un projet de construction, c'est-à-dire qu'au-delà de trois logements ou de 250 m² de surface de plancher, il est imposé par notre PLU la réalisation de 50% de logements locatifs sociaux, partout sur la commune.

Monsieur PENALVA : alors 50% de combien, du coup on n'a pas le détail du nombre de logements que vous allez construire ?

Monsieur FISCHER : ce sera à voir. Pour le moment, on en est à agrandir l'unité foncière. Il y a encore six mois on ne savait pas si on pourrait ou pas acquérir cette parcelle. Aujourd'hui c'est une excellente nouvelle, nous arrivons à l'acquérir pour pouvoir faire un projet plus sympathique, plus grand. Donc on ne peut pas établir précisément un projet tant que l'on ne connaît pas l'assiette du projet. Maintenant nous allons pouvoir avancer sur ce projet, sachant que nous sommes sur un secteur très peu dense. On est sur un secteur géographique de la commune qui est le moins dense, on est sur une zone Udd et la commune respectera les pourcentages d'emprise au sol, d'espaces verts, etc... qui sont imposés sur ce zonage.

Monsieur PENALVA : j'ai bien compris la démarche, aujourd'hui en fait, vous proposez d'acquérir ce tènement pour un projet que vous n'avez pas défini.

Monsieur FISCHER : mais si, on connaît les grands axes. Mais on ne peut pas dire précisément le nombre de parcelles qu'il y aura, puisqu'il y a encore un mois on ne savait pas que l'on pourrait acquérir cette parcelle-là. Il est difficile d'envisager un projet très précis tant que l'on n'a pas l'assiette totale du terrain sur lequel nous pourrions faire le projet.

Monsieur PENALVA : on est quand même assez contraint. On est proche d'une trame bleue qui est le canal, il y a l'artificialisation des sols et la question de leurs ressources en eau. Est-ce que le modèle de lotissement aujourd'hui est encore pertinent ? C'est une question qui se pose. Je trouve que ce projet part d'une bonne intention parce que l'on manque de logements pour nos jeunes actifs et nos anciens, c'est une réalité, maintenant est-ce que le modèle de lotissement répond aux enjeux d'aujourd'hui et dans la configuration actuelle par rapport à l'éloignement des transports en commun, par rapport à l'inconnu sur le type d'habitat. Je sais qu'un conseiller municipal habite à côté.

Est-ce que l'on est sur des terrains inondables, il y a beaucoup de questions. Donc aujourd'hui l'acquisition de ce terrain, sans ces réponses, c'est un peu flou.

Monsieur FISCHER : il y a toute la partie Est de la commune qui est en zone inondable.

Monsieur PENALVA : à plus forte raison.

Monsieur le Maire : il y a tout un tas de terrains qui sont en train de se construire dans cette zone.

Monsieur FISCHER : il ne faut pas s'en faire. Des constructions se font, il n'y a aucun problème. Les modèles de lotissement, avec de très grands terrains ce n'est plus possible aujourd'hui. Plus aucun lotissement ne se fait de cette manière-là. Ce sera géré de façon cohérente par rapport aux enjeux d'aujourd'hui.

Monsieur PENALVA : d'accord, donc aujourd'hui on ne sait vraiment pas ce que l'on va y faire. On sait que l'on va faire un lotissement mais...

Monsieur le Maire : mais si on le sait.

Monsieur PENALVA : si vous avez un projet que vous avez élaboré pendant la période électorale, j'imagine que vous avez réfléchi, que vous avez fait peut-être des études sur ces terrains puisque vous étiez dans la majorité d'avant, pourquoi aujourd'hui on n'a pas ces éléments-là ? c'est la première étape de votre projet et il y a plein d'éléments qui manquent. Je comprends difficilement que l'on puisse voter quelque chose dont l'état n'est pas complet.

Monsieur FISCHER : le projet sera élaboré, et présenté lorsqu'il sera cohérent par rapport à l'unité foncière que l'on est en train de constituer. Heureusement que l'on n'a pas élaboré un projet avant avec un géomètre qui nous aurait coûté très cher, pour entièrement le modifier vu qu'entre temps on a acquis une nouvelle parcelle. Heureusement que nous ne l'avons pas fait pour les deniers communaux et pour les contribuables.

Monsieur PENALVA : rien n'empêche de faire des études.

Monsieur FISCHER : on sait très bien ce que l'on peut faire sur ces terrains-là. On pourra détacher des parcelles à bâtir pour de l'accession à la propriété du lotissement communal, et il y aura un macro lot qui sera destiné à recevoir des logements locatifs sociaux.

Monsieur PENALVA : mais vous n'avez pas la proportion des logements ?

Monsieur FISCHER : au PLU nous sommes sur un secteur de mixité sociale qui impose un certain nombre de mètres carrés en social.

Monsieur PENALVA : donc on part sur 30 logements ?

Monsieur FISCHER : mais non !

Monsieur PENALVA : au PLU il est dit 30 logements. Dans l'OAP il y a écrit 30 logements.

Monsieur FISCHER : il y a l'OAP, mais après il y a des éléments plus précis, si vous regardez le graphique qui est hachuré en bleu et correspond à ce secteur de mixité sociale qui impose à la commune de fournir des logements locatifs sociaux.

Monsieur PENALVA : ça veut dire que vous allez modifier le document d'urbanisme ?

Monsieur FISCHER : pas du tout. On va se conformer à ce que nous avons au PLU.

Monsieur PENALVA : si vous n'êtes pas d'accord avec ce chiffre, ça veut dire que vous allez modifier le document d'urbanisme ?

Monsieur le Maire : mais qui a dit ça ?

Monsieur PENALVA : vous ne pouvez pas faire 30 logements sans modifier le document. Sous la mandature précédente il a été adopté 25 logements. Soit-vous suivez ce que vous avez adopté, soit vous le modifiez.

Monsieur FISCHER : il y a la partie Nord et la partie Sud. Il faut prendre l'entièreté de la surface de l'OAP. Ce n'est pas que sur cette partie-là. Sur la partie Sud il y a déjà des constructions qui ont été édifiées et qui sont en cours. L'OAP n'est pas uniquement sur la partie Nord.

Monsieur PENALVA : d'accord, donc on est en moyenne sur 30 logements sur cette parcelle là et celle qui est au Sud ?

Monsieur FISCHER : non, en étudiant, vous n'avez pas regardé le document graphique de l'OAP du chemin de la Sorgue ?

Monsieur PENALVA : si, j'ai l'OAP sous les yeux, elle dit 25 logements.

Monsieur FISCHER : sur quel périmètre ?

Monsieur PENALVA : l'OAP est ce qui concerne les 3 parcelles de ce tènement, et les parcelles au Sud.

Monsieur FISCHER : il y a plus d'une parcelle, il y a 7 parcelles.

Monsieur PENALVA : on ne va pas discuter à la parcelle, mais au niveau de la zone on est sur 30 logements. Donc quand je vous demande : est-ce que vous avez une idée du nombre de logements, vous le connaissez déjà. Ça veut dire qu'aujourd'hui vous envisagez une trentaine de logements.

Monsieur FISCHER : on vous informera dès que l'on aura un projet établi.

Monsieur PENALVA : si on se fie à l'OAP, on est à 30 maisons, on imagine 2 voitures par maison, ce qui fait 60 voitures qui circulent, il y a les transports en commun, j'ai vraiment un doute sur la localisation de ce logement.

Monsieur FISCHER : si ce n'est pas un lotissement, ça pourrait être un immeuble. Nous on est contre le fait de faire un immeuble.

Monsieur PENALVA : ce que vous avez fait à la Rétanque, c'est très bien. Aujourd'hui on considère que les grandes maisons par nature sont trop grandes pour les ménages, et on divise.

Monsieur FISCHER : à la Rétanque on est justement sur une zone qui est urbaine, on est en zone UB, dans une zone qui est relativement dense, là c'est l'inverse, on est sur la zone identifiée au PLU la moins dense. Sur cette zone UB on impose beaucoup moins d'espaces verts, là-bas il faut à minima 50% d'espaces verts.

Monsieur PENALVA : ça je l'ai bien compris. On est sûr de l'étalement urbain, c'est ça qui m'inquiète. Aujourd'hui on est à zéro artificialisation nette qui arrive sur le bureau du parlement, on ne pourra plus rien artificialiser.

Monsieur FISCHER : il n'y a aucun étalement, c'est comme ça au PLU depuis de nombreuses années et on reste sur ce qui a été déterminé comme étant la zone à urbaniser sur St Saturnin. Il n'y a aucun étalement.

Monsieur PENALVA : jusqu'à présent il n'y a pas de maison, on est d'accord ?

Monsieur FISCHER : oui.

Monsieur PENALVA : sauf que la terre va être bétonnée, donc c'est une artificialisation.

Monsieur FISCHER : ce sera bétonnée de manière raisonnée. Ce sera du lotissement, des parcelles constructibles mises à la vente pour nos jeunes et moins jeunes qui pourront ainsi accéder à la propriété, et dans un cadre agréable.

Monsieur le Maire : et on pourra avoir les attributions pour les logements sociaux.

Monsieur PENALVA : donc ça correspond à votre engagement de campagne de faire un lotissement communal, et vous parlez d'avoir une main complète sur les attributions, pouvez-vous m'expliquer ?

Madame BONNEFOUX : ce n'est pas la délibération, on sort du cadre de la délibération.

Monsieur PENALVA : s'il y a du logement social, il y a la question des attributions, c'est pour cela que je me permets de la poser ?

Monsieur FISCHER : le lotissement communal aura des parcelles qui seront mises à la vente et qui permettront de financer des logements sociaux communaux. Le but est d'éviter d'avoir recours à un bailleur social.

Monsieur PENALVA : vous gardez le même modèle du bailleur privé agréé par l'ANAH ?

Monsieur FISCHER : en l'occurrence ça ne pourra pas être privé, puisque ce sera la mairie qui sera maître d'ouvrage. Ça restera des logements communaux. On en a déjà une douzaine. Vu que cette construction appartiendra à la commune, les élus décideront des attributions. On ne sera plus à la merci des décisions d'autres organismes, ou d'autres instances.

Monsieur BOLIMON : entre le moment où il y aura l'acquisition et la réalisation du projet, est-ce que vous avez évalué certains risques qu'ils faudrait prendre en compte ?

Monsieur FISCHER : vous pensez à quoi en termes de risques ?

Monsieur BOLIMON : aujourd'hui il y a la préemption de la Préfecture qui reste active. Est-ce qu'ils peuvent décider ou avoir l'opportunité de faire leur propre choix ?

Monsieur FISCHER : effectivement c'est un risque, mais vu que notre projet sera conforme aux prescriptions du PLU qui respectera la production de logements locatifs sociaux, en respectant le règlement de mixité sociale qui est identifié, il n'y aura pas de raison, je pense, que la Préfecture nous mette des bâtons dans les roues pour l'élaboration de ce projet. On ne peut peut-être pas éviter totalement cette possibilité, mais je ne pense pas.

Monsieur BOLIMON : et dans le cas extrême où le projet serait bloqué, qu'est-ce que l'on fait ces terrains ? Y a-t-il des hypothèses.

Monsieur FISCHER : ah non. Aujourd'hui il n'y a pas de raison qu'il soit bloqué. On est déjà propriétaire d'une partie, on sera propriétaire d'une parcelle supplémentaire. On est en bonne voie pour avancer sur le projet. On va pouvoir passer à l'élaboration, combien de lots, combien de logements, etc...

Monsieur BOLIMON : ce n'est pas une petite somme par rapport au budget. L'idée est d'aller jusqu'au bout du projet.

Monsieur FISCHER : bien entendu. Ceci dit, c'est une somme, mais une somme qui est correcte par rapport au prix du terrain à bâtir. Pour ce type de projet on reste dans les normes pour équilibrer.

Monsieur BOLIMON : par rapport aux parcelles des propriétaires riverains, on a eu idée d'évaluation financière ? Ce que ça représente en valeur aujourd'hui ? On va acquérir une parcelle pour 109 500 €, la municipalité sera propriétaire d'une valorisation à hauteur de combien sur les trois terrains ?

Monsieur le Maire : en ce qui concerne le prix du terrain. Sur la commune le prix du terrain constructible et non viabilisé se négocie entre 70 et 100 € le m². Si le terrain est viabilisé cela se négocie aux alentours de 200 € le m². La on est à 77 €.

POUR	22
CONTRE	1
ABSTENTION	1

Contre : M. PENALVA

Abstention : M. BOLIMON

Délibération 2022-09-61

OBJET : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2022

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTIONS	/

Délibération 2022-09-62

OBJET : HABITAT – CREATION DE LOGEMENTS CONVENTIONNES : SUBVENTION POUR 7 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-09-63

OBJET : FINANCES – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2023 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER – DUREES D’AMORTISSEMENT

Madame BONNEFOUX : si vous avez des questions qui s’imposent à cette délibération, monsieur PESENTI et moi-même nous tiendrons à votre disposition pour vous éclaircir sur certains points.

Pas d’observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-09-64

OBJET : FINANCES : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 01-2022

Monsieur PENALVA : dans la délibération vous justifiez cette décision modificative avec un langage un peu administratif. Peut-on avoir la véritable raison, quels sont les postes de dépenses qui ont augmenté particulièrement ? Je ne vois pas de propositions nouvelles au niveau du carburant ni au niveau de l’énergie, est-ce que vous avez une idée des postes de dépenses qui ont augmenté ?

Madame BONNEFOUX : on a eu des changements de dispositif de répartition du fonds départemental des droits de mutation quand la commune a franchi les 5 000 habitants. On a eu un surcroit de recettes de l’ordre de 135 000 €. On a ajusté d’autres recettes de fonctionnement pour permettre de couvrir la hausse des charges de personnel de l’ordre de 60 000 € lié à la revalorisation du point d’indice de 3,5% sur 6 mois. Et donc le supplément des recettes de fonctionnement et des subventions on a obtenu un montant de 105 000 €, qui nous ont permis de financer l’acquisition du terrain Brunier dont on vient de délibérer, et quelques travaux de voirie sur la route de Pernes et sur une partie du chemin noir.

Monsieur PENALVA : merci. Une autre question un peu technique, je pense que monsieur PESENTI va pouvoir un petit peu nous éclairer. Dans la section de fonctionnement, en dépenses, dans le chapitre 12 charges de personnel, article 64131 rémunération des non titulaires, on a une proposition nouvelle de 12 000 €, est-ce lié au recrutement du mois de juin dernier d’un non titulaire pour la médiathèque ?

Monsieur PESENTI : ce n’est pas forcément liée à un agent en particulier. On a fait un prorata par rapport à la hausse qu’évoquait madame BONNEFOUX, les 68 000 € par rapport à la revalorisation du point d’indice, et on a fait une répartition au prorata par rapport aux titulaires et non titulaires. On a créé une règle de 3 pour se resituer entre les titulaires et les non titulaires. Ce sera affiné d’ici la fin de l’année, pour avoir les chiffres les plus justes.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	1

Abstention : M. PENALVA

Délibération 2022-09-65

OBJET : INSTALLATION D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'ECOLE JEAN MOULIN ET LE REFECTOIRE –
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU GRAND AVIGNON

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-09-66

OBJET : SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 33 AU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur FISCHER : aujourd'hui il y a une grange. Les propriétaires de cette grange ont la volonté de transformer cette grange en logement, ils vont entièrement réhabiliter cette partie, et pour ce faire notre emplacement réservé les bloque. C'est pour cela que nous vous proposons de supprimer cet emplacement réservé qui leur permettra de mener à bien leur projet mais également de voir cet emplacement qui est aux abords de l'église entièrement rénové. En fait l'emplacement réservé n'est que sur la cour. Ce sera une belle rénovation en centre-ville.

Monsieur PENALVA : et il y a du stationnement de prévu ?

Monsieur FISCHER : oui.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Questions diverses :

Monsieur le Maire : les délibérations étant terminées, nous allons passer aux questions diverses. Nous sommes à votre écoute.

Monsieur BOLIMON : on rentre dans une période où tout ce qui est économie d'énergie devient vital, et aussi ce qui a trait aux économies d'eau. Cet été on a connu une période particulièrement chaude, je voudrais savoir quelles mesures avaient été prises concernant la gestion de l'eau communale. Si vous avez pris des mesures ou pas. Je me faisais, entre autre, cette réflexion parce que quand je suis rentré mi-août, en plein soleil, je trouvais que l'on avait des rond-points qui étaient très verts. J'ai vu aussi me semble t-il le terrain de rugby qui était très vert aussi. Je ne sais pas si c'est de l'herbe réelle ou pas. Je sais que l'on ne peut pas tout modifier immédiatement, cela nous est un peu tombé dessus même si ce sont des choses qui sont prévisibles depuis de nombreuses années, mais pour l'avenir et pour le prochain été qui sera certainement avec les mêmes températures, que peut-on envisager pour faire au mieux ?

Monsieur le Maire : en ce qui concerne les espaces verts des lotissements et de la voie publique on a nettement diminué. En ce qui concerne les stades, c'est-à-dire le terrain de football et le terrain de rugby, il est vrai que l'on a

un petit peu arrosé. On nous a demandé de mettre un compteur pour réguler notre arrosage, ce que l'on va faire. Quand on est passé en situation de crise on a arrêté l'arrosage, lotissements et voies publiques. On a coupé l'eau des fontaines. Elles vont être remises en eau, mais en circuit fermé pour ne pas user de l'eau, pour l'agrément, pour ne pas les laisser sans eau, ce n'est pas très esthétique.

Monsieur BOLIMON : merci. Je reviens juste sur la partie électricité. On avait évoqué lors d'un précédent conseil municipal, l'éclairage nocturne. Je voudrais savoir s'il y avait des réflexions qui commencent à avancer ?

Monsieur le Maire : l'étude est quasiment finie. Sur la commune on a environ 1 000 points lumineux. Une lampe led coûte environ 1 000 €. Par l'intermédiaire du Syndicat d'Electrification on en a mis quelques unes en fonction. Il est en train de faire une étude pour voir les endroits où l'on peut moins éclairer dans certains quartiers plus que d'autres. L'étude sera terminée d'ici 15 jours et c'est le Syndicat d'Electrification qui va se charger de remplacer la totalité des lampes. Sachez qu'actuellement les lampes font 125 watts, les lampes led vont en faire 15, et on a plus ou moins décidé, on va le définir rapidement, la nuit on va réduire de 50%. Ce qui veut dire que de 125 watts on va passer à 7,5. Il est vrai qu'il y a des communes qui éteignent complètement, mais nous ne pouvons pas éteindre de partout. Il y a des quartiers que l'on pourrait éteindre, mais pas d'autres, mais ça fait polémique déjà, pourquoi on éteint chez moi et pas chez les autres. On va partir sur le fait de réduire de 50% l'intensité pour arriver à consommer 7,5 watts.

Monsieur BOLIMON : vous avez commencé à prendre des renseignements sur toutes les nouvelles technologies qui sont en train de sortir, pour mettre un lampadaire sur deux ?

Monsieur le Maire : oui. Tout ça, c'est le Syndicat d'Electrification qui fait l'étude. Ils ont encore 15 jours à 3 semaines de travail sur l'étude et à partir de là, ils nous montreront le projet qui va sortir, et ensuite on décidera de ce que l'on fait.

Monsieur DUCLERCQ : une remarque suite à la décision de fusion des deux bailleurs sociaux du 84, puisque je vois que Grand Delta et Vallis Habitat ont fusionné. Cela m'a inspiré la notion de réhabilitation de logement anciens actuels puisqu'en 2010 j'avais rencontré Michel GONTARD. Je l'avais emmené voir l'immeuble le Moulin route de Pernes et on avait parlé de réhabilitation déjà à l'époque, pour que ce soit repeint, refait et un peu plus joli. En 2010 il m'avait dit : j'y penserai. Ça n'a pas été plus loin. Je lis sous la plume de Madame SANTONI, la Présidente du Département, qu'un opérateur unique sur l'ensemble du Département doté de moyens financiers nécessaires d'autant qu'aujourd'hui il pourra répondre efficacement aux demandes de rénovation et de réhabilitation des logements sociaux anciens. Je pose la question de savoir si St Saturnin va se positionner pour essayer d'obtenir des crédits nécessaires par rapport à un parc ancien qui est un peu vieillissant qui aurait besoin d'une rénovation.

Monsieur le Maire : à ce sujet je vous signale que nous avons rendez-vous avec Grand Delta lundi matin en mairie. Je vous invite à nous apporter toutes les questions que vous voudrez leur poser et nous leur poserons et verrons ce qu'ils vont nous dire. Grand Delta a aussi l'intention de vendre les anciens logements à Axedia qui eux rachèteraient les logements, mais le problème c'est que s'ils rachètent les logements et qu'ils ne rentrent plus dans le cadre des logements sociaux on va perdre des logements sociaux dans notre contingent, ce qui va encore bien plus nous pénaliser. C'est pour cela que nous devons mettre tout cela noir sur blanc et que l'on pose toutes ces questions lors de cet entretien lundi matin.

Monsieur PENALVA : je voudrais juste votre réaction sur deux points. Le premier point c'est la venue du Sénateur Alain MILON il y a une semaine qui est venu en mairie rencontrer les élus. Il a mis une photo sur les réseaux sociaux, et on voit qu'il y a des élus de la majorité mais pas d'élus de l'opposition. Je ne sais pas si les élus de l'opposition ont été conviés à cette rencontre. C'est dommage car les échanges avec un parlementaire sont toujours intéressants, que ce soit de la part de la majorité ou de l'opposition. Je regrette un peu que l'opposition n'ait pas été conviée à ce moment d'échanges avec le parlementaire. Le deuxième point sur lequel je voudrais votre avis, c'est le refus systématique d'utiliser l'outil moderne qui est la visio conférence. C'est vrai, des fois on n'est pas à St Saturnin, pourtant on a envie de bosser les dossiers, d'aller en réunion, et quand on demande d'être en visio conférence vous dites non, alors que vous-même vous l'utilisez pour le Grand Avignon. J'aimerais comprendre pourquoi le refuser à votre opposition. En fait, ça me permet de rebondir sur quelques points. Le premier c'est pour vous rappeler qu'en

fait l'opposition ce n'est pas des sous-élus. On n'est pas là que pour faire joli aux cérémonies, vous accompagner de manière républicaine sur des événements. On peut aussi être source de débat et d'échanges avec des parlementaires qui viennent en mairie. Le deuxième point c'est que les élus de l'opposition ce ne sont pas des opposants à tout va. Je sais je suis l'enquiquineur de service j'ai bien compris, mais pour 95 % des délibérations que vous proposez je vote pour. Donc on peut ne pas être d'accord, mais on essaie d'être constructif, on essaie d'avoir du débat. Voilà, j'aimerais avoir votre réflexion sur ces deux points. Et puis vraiment vous inciter à endosser le rôle, le costume de maire républicain et ouvert aux débats parce que des fois on a l'impression que lorsque l'on débat avec votre équipe que vous le prenez personnellement, alors que l'on essaie de faire avancer les dossiers, on essaie de faire bouger les lignes parce que l'on n'a pas toujours la même vision, la même opinion, et tant mieux parce que ça fait vivre le dialogue. Je voulais juste attirer votre attention sur ces deux points là parce que ça reflète quelque part les liens qui se sont abimés entre opposition et majorité alors que ça partait bien. Je me rappelle de vos vœux de concorde en tout début de mandat, et je vois qu'avec le temps ça se dégrade, parce que justement le dialogue ne peut pas exister, parce que le débat ne peut pas exister. J'appelle de mes vœux à ce qu'il y ait un peu plus de dialogue, et j'aimerais vraiment votre retour sur ces deux points là. Merci.

Monsieur le Maire : le dialogue avec l'opposition, c'est vous qui le dites, peut être avec vous, mais je ne pense pas qu'avec les autres membres de l'opposition, que ce soit avec l'équipe Osons St Saturnin et l'équipe de monsieur DUCLERCQ, je ne pense pas que l'on ait de gros problèmes de communication. On s'entend, je le crois, relativement bien. On vous invite à pas mal de séances de travail, chose qui ne se faisait peut être pas avant, nous on le fait. Par contre, un jour vous m'avez dit monsieur PENALVA : « mais moi je n'ai rien contre vous monsieur le Maire mais par contre c'est la politique de vous critiquer, je ne peux pas vous donner des bons points parce que ça me porterait tort, mais c'est la politique mais je n'ai rien contre vous, je suis obligé de vous critiquer ». Voilà ce que vous m'avez dit un jour. Ensuite en ce qui concerne la visio conférence, on avait dit que sur St Saturnin ça se faisait pendant le confinement et puis après on arrêtait. La dernière fois à cette commission des affaires générales, madame BONNEFOUX n'était pas là et n'a pas demandé à être en visio. Monsieur BOLIMON n'était pas là, il n'a pas demandé à être en visio. Le problème c'est que vous, vous êtes seul, ce n'est pas ma faute, c'est vous qui l'avez choisi d'être seul. Alors il est vrai que pour vous c'est difficile de pouvoir assister à toutes les réunions surtout que vous n'êtes pas souvent à St Saturnin, mais moi je n'y suis pour rien, ce n'est pas moi qui est décidé d'être seul dans votre équipe. Ensuite pour la visite de monsieur MILON, ce n'était pas tous les élus de la majorité, seulement le Maire et les adjoints. On n'a pas ciblé que la majorité, on n'a pas mis à l'écart l'opposition. D'ailleurs il va y avoir une commission de sécurité il y avait monsieur COUSTON ou monsieur BOLIMON qui ne pouvait pas être là, on l'a reportée, tout simplement pour qu'ils soient là. Il n'y a rien de sectaire.

Monsieur PENALVA : ce qui est dommage. Il aurait été bien de proposer au sénateur que l'opposition puisse venir, car vous, vous représentez votre majorité mais personne ne représentait l'opposition.

Monsieur le Maire : vous savez monsieur MILON il m'a appelé le matin pour l'après-midi. On aurait pu inviter tout le monde, mais ce n'était pas le but. Il venait juste faire une visite de courtoisie.

Monsieur PENALVA : on est que six dans l'opposition, donc ça va vite.

Monsieur le Maire : mais vous n'êtes pas à St Saturnin. S'il avait fallu prendre le train.

Monsieur PENALVA : monsieur le Maire je ne sais pas si vous connaissez mon agenda. Si je suis disponible, je suis disponible.

Monsieur le Maire : je ne pouvais pas vous appeler le matin pour 14 heures.

Monsieur PENALVA : et pourquoi pas ?

Monsieur le Maire : encore une fois, je vous dis, c'était le Maire et ses adjoints.

Monsieur PENALVA : je le regrette.

Monsieur le Maire : mais ça n'empêche pas que chaque fois qu'il y a des commissions on vous invite. Là vous n'êtes pas logique.

Monsieur PENALVA : c'est pas que vous ne m'invitez pas, j'ai dit que vous ne permettez pas aujourd'hui avec les moyens qui existent de pouvoir travailler avec vous.

Monsieur le Maire : mais parce que vous êtes tous seul, vous avez voulu vous mettre seul.

Monsieur PENALVA : mais ça change quoi ?

Monsieur le Maire : ça change que tous les autres peuvent s'arranger entre eux.

Monsieur PENALVA : je suis en dessous des autres si je suis tout seul ? Je suis au même niveau que les autres, puisque je suis indépendant.

Monsieur le Maire : oui vous êtes au même niveau. Mais vous avez plus de difficulté parce que vous êtes seul.

Monsieur PENALVA : quand je demande à prendre part à une réunion que je sois tout seul ou en groupe ça ne change rien. Je demande juste à pouvoir travailler. Si vous refusez systématiquement. Ce n'est pas interdit, je ne comprends pas pourquoi

Monsieur le Maire : mais je ne refuse rien. Vous avez des paroles mal placées.

Monsieur PENALVA : mal placées ! Parce que je demande à participer aux commissions ! Vous avez un élu qui veut travailler et vous dites que c'est mal placé, non mais attendez vous vous moquez du monde !

Monsieur le Maire : je ne vous permets pas de dire que je me moque du monde. Je ne vous permets pas. Vous n'avez pas le droit de me parler sur ce ton. Comment je suis de mauvaise foi, mais c'est vous. C'est vous-même qui m'avez dit que vous ne pouviez pas me donner des bons points parce qu'il fallait qu'une opposition ce soit critique.

Monsieur PENALVA : pas systématiquement, ce n'est pas ce que j'ai dit.

Monsieur le Maire : Ah si.

Monsieur PENALVA : 95% des délibérations proposées je les ai votées.

Monsieur le Maire : si en plus de ça vous n'avez pas le courage de vos paroles. Maintenant je vais couper court parce que il n'y a pas que monsieur PENALVA, il y a aussi des gens qui veulent peut être s'exprimer.

Monsieur PENALVA : je suis très déçu de ces réponses.

Monsieur le Maire : et moi-même, au point de vue fairplay vous n'avez pas de leçons à me donner. Je pense qu'à votre âge j'avais plus de respect pour les gens d'un certain âge.

Monsieur PENALVA : quand vous m'avez menacé de me mettre au tribunal, dans votre bureau, ce n'est pas respecter les jeunes. Quand vous m'avez menacé de me mettre au tribunal pour injures et diffamations, c'était du respect ça ? On peut en parler si vous voulez ?

Monsieur le Maire : on va couper court.

Monsieur CACELLI : à chaque réunion vous faites votre numéro, je m'excuse du terme. Vous voulez exister, il faut dire la vérité, et quelques fois je ne vous vois jamais parler d'économie, de technique, toujours vous allez sur l'environnement des mots, la façon de le dire, des attitudes. Ce n'est pas ça la construction, de faire marcher une municipalité dans un petit village comme nous. C'est de la technique, c'est être sur le terrain, c'est de travailler, c'est être présent. Vous savez il faut un peu se modérer et respecter un petit peu le travail que font les autres.

Monsieur PENALVA : ce que je veux dire, moi quand je parle tout à l'heure du projet de lotissement on était sur du concret il me semble, on est d'accord ou pas ? J'entends dire que je fais de grands discours, etc... pourtant on parlait concret tout à l'heure, pas une réponse n'a été apportée sur ce projet. Donc moi je veux bien que l'on parle concret

Monsieur le Maire : mais quel projet ?

Monsieur CACELLI : chaque chose en son temps.

Monsieur PENALVA : mais on est une collectivité.

Monsieur FISCHER : si vous permettez, j'aurais une question également. Ça concerne la réunion sécurité que j'ai mise au point avec vous justement l'opposition, je vous ai proposé une date, je crois que c'est vous monsieur PENALVA qui ne pouvait pas, je vous ai proposé deux autres dates, à ce jour il n'y a que monsieur DUCLERCQ qui m'a répondu.

Monsieur BOLIMON : on a répondu.

Monsieur FISCHER : je n'ai pas vu.

Monsieur PENALVA : j'ai répondu aussi.

Monsieur FISCHER : vous monsieur DUCLERCQ vous n'aviez que le 3 novembre il me semble. Est-ce que cela convient à tous le monde ?

Monsieur BOLIMON : je n'ai pas le souvenir d'un changement de date, il faut que je regarde.

Monsieur FISCHER : au départ ça devait être le 10 octobre.

Monsieur BOLIMON : j'en suis resté là moi.

Monsieur FISCHER : vous avez reçu un mail d'annulation. Est-ce que éventuellement le 3 novembre, messieurs DUCLERCQ et PENALVA pourraient, vous auriez des possibilités ?

Monsieur BOLIMON : je vais regarder et vous ferais un retour.

Monsieur FISCHER : merci.

Monsieur BOLIMON : je ferai juste une parenthèse la-dessus, je vois parfois passer des mails qui me surprennent toujours. Quand on nous a proposé une réunion avant l'été, il y avait une date bien précise effectivement, c'était juste avant les vacances, et je n'étais pas disponible. Je fais juste cette remarque, parce que l'on s'est pris une remarque et je trouve ça assez désagréable.

Monsieur le Maire : quelle remarque ?

Monsieur FISCHER : non pas du tout.

Monsieur BOLIMON : des échanges de monsieur DUCLERCQ là-dessus. C'était juste pour rappeler que l'on n'est pas à disposition.

Monsieur FISCHER : ces dates là ne conviennent pas qu'à vous c'est pour cela que l'on en a proposé d'autres. Le 10 il y avait une autre personne qui n'était pas disponible. On vient de proposer deux dates.

Monsieur BOLIMON : on va s'organiser et on va vous faire une réponse là-dessus.

Monsieur BOLIMON : du coup trois réflexions complémentaires. Déjà monsieur le Maire vous m'avez associé à la discussion précédente et je vous en remercie, juste préciser que pour la commission si je n'ai fait de demandes particulières c'est parce que nos deux représentants étaient là, et je n'avais pas lieu d'être présent aussi. Je rebondis aussi sur ce qu'évoquait monsieur DUCLERCQ. Il y a quelques temps vous avez fait un appel auprès des citoyens pour qu'ils puissent enduire leurs murs. Je voulais savoir s'il y avait eu des retours ? Comment ça se passait, on avait évoqué le sujet, est-ce efficace, pas efficace ? Et j'ajoute monsieur FISCHER, une deuxième question qui est liée à cela, on en avait parlé il y a un ou deux ans, à chaque fois que je remonte route d'Avignon je vois toujours cet immeuble privé qui est monté sur deux ou trois étages, et qui n'en finit pas d'être construit. Comme c'est privé et que c'est un investissement, je voulais savoir si un jour ça allait être fini ou pas ? Je laisse répondre et après j'aurais deux autres choses.

Monsieur FISCHER : concernant l'action menée pour inciter les gens à enduire leurs murs. On a envoyé un premier courrier avant l'été, on avait laissé six mois de délais. On a déjà eu pas mal de gens qui ont réalisé les travaux, on va faire un point précis. Il y a quinze jours on a renvoyé un courrier rappelant la date fixée, et là à nouveau il y a des

gens qui nous ont donné leur intention de le faire. Je suis assez satisfait du retour. Il y a des gens qui malheureusement font face à quelques difficultés, donc je les reçois.

Monsieur BOLIMON : juste, est-ce qu'il y a des alternatives qui leur sont proposées ?

Monsieur FISCHER : des alternatives, non. A part leur accorder un délai supplémentaire lorsque l'on voit qu'il y a des difficultés financières, on se met d'accord sur un échéancier pour voir des dates de validation. Il y en a d'autres qui sont un peu plus de mauvaise foi, donc on essaie de les inciter à tenir les délais. Je pense que ça va dans le bon sens. C'est quand même une action importante qui a été menée, et qui ne sera pas couronnée d'un entier succès, ce n'est pas possible d'avoir 100% de gens qui le feront, mais je pense qu'il y a pas mal de murs sur la commune qui sont assez marquants par leur grandeur, leur emplacement, etc...et qui pourront être enduits. Pour la route d'Avignon, c'est pareil, c'est une négociation. C'est un propriétaire privé, le chantier est en cours, il y a des discussions pour l'inciter, mais aujourd'hui ça ne peut être que de la négociation.

Monsieur BOLIMON : merci, donc deux dernières réflexions. La première, je suis ravi de voir des citoyens venir de plus en plus nombreux à chaque conseil. J'avais juste une question : est-ce que l'on continue à faire passer des informations régulières sur les panneaux d'affichage concernant les conseils municipaux ? Quand je vais à Morières, je vois que c'est écrit en gros, je voudrais savoir si on fait la même chose ?

Monsieur le Maire : c'est peut être pas en gros, mais on le signale.

Monsieur BOLIMON : d'accord. Et dernière chose, je vous le demande très officiellement monsieur le Maire, je pense qu'il faut que l'on organise une petite réunion ensemble et peut être avec monsieur CRAPONNE concernant les insertions dans les magazines, parce que cela commence à m'épuiser.

Monsieur le Maire : c'est-à-dire ? On vous a donné des dates depuis un certain temps. Comme je vous l'ai dit la dernière fois il y a certaines communes à l'heure précise, si elles n'ont pas reçu les articles, elles annulent, moi je vous l'ai dit, si vous avez 48 heures de retard ce n'est pas un problème on les fera passer quand même.

Monsieur BOLIMON : il faut que l'on anticipe pour le prochain.

Monsieur le Maire : je crois que l'on a arrêté une date, le 5 octobre.

Monsieur BOLIMON : je suis très sérieux. Sur ce sujet il y a plein de points, il n'y a pas que les dates, il y a d'autres choses aussi. Monsieur CRAPONNE nous a envoyé un gentil mail récemment pour que l'on décortique ...

Madame BONNEFOUX : je voulais juste vous informer qu'à partir de dimanche sur une semaine, on sera sur la semaine bleue. C'est une semaine qui est dédiée au bien être des seniors sur la commune. On organise des manifestations à leur intention durant la semaine. Dimanche après-midi, il y a un thé dansant, tout est gratuit et offert. Il y a l'association de théâtre qui vient faire une représentation lundi, et où le CCAS offre le goûter. Mardi après-midi ce sont les contes avec Romarine et l'association du provençal, et le goûter est offert par le Lions Club. Mercredi après-midi on a un échange intergénérationnel avec les enfants de la maison Lippi. Ils vont venir faire des jeux et des activités avec les seniors, prépareront le goûter ensemble et le dégusteront entre eux. Jeudi on sera off. Pour deux raisons, le club de la détente a son animation et le bridge utilise la salle. Et vendredi après-midi on clôturera la semaine avec un loto. Les commerçants du village nous font de jolis dons et on organise donc un loto. Vous êtes tous les bienvenus à un moment ou à un autre pour venir participer, goûter ou tout simplement faire un petit coucou.

Monsieur le Maire : s'il n'y a plus de questions, nous allons clôturer la séance. Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une belle soirée.

SIGNATURES

MONSIEUR LE MAIRE, SERGE MALEN

MADAME JOSIANE COSTE,
SECRETARE DE SEANCE

